



Le Conseil Municipal renforce son engagement en faveur de la décroissance des vols en hélicoptères

PJ : Vœu- Délibération du 28 mai 2024 -Commune de Ramatuelle

Le 28 mai, un vœu a été voté à l'unanimité par le conseil municipal de Ramatuelle pour garantir la transparence sur la réalité du trafic hélicoptéré et accélérer sa décroissance au moyen de :

- l'interdiction de principe des hélisurfaces « à usage commercial » ;
- l'abandon des projets de nouvelles hélistations ;
- le respect du nombre des mouvements réglementaires et de l'usage exceptionnel d'une hélisurface ;
- une surveillance et une traçabilité des vols assurées par les services de l'Etat ;
- la responsabilisation des sociétés exploitantes et des propriétaires de terrains utilisés comme aires à caractères commercial.

Ce dévoiement de la notion d'hélisurface par une exploitation purement commerciale représente la majorité des risques et des pollutions concentrés dans l'arrière plage de Pampelonne, espace naturel remarquable du littoral et pôle mondial du tourisme. Après bientôt deux décennies de dérégulation, d'absence de surveillance réelle des services de l'Etat, le territoire de la communauté de communes du Golfe de St-Tropez est devenu le plus grand héliport multipistes d'Europe.

Depuis les décisions judiciaires obtenues en 2021, différents plans de remobilisation des services de l'Etat se succèdent. La réglementation nationale, applicable aux hélisurfaces, révisée en avril 2022 et déclinée au niveau local a montré ses limites, qui sont identifiées par l'ensemble des acteurs locaux.

Début mai 2022, le maire, Roland Bruno, signait une tribune parue dans la presse nationale pour alerter sur :

- l'insuffisance du système déclaratif conservé par l'État,
- la période de contrôle inadaptée à la réalité du trafic hélicoptéré (de mai à octobre),
- la nécessité de prévenir les pollutions en interdisant l'utilisation des hélisurfaces commerciales afin d'accélérer la transition écologique du territoire communautaire dans un esprit de transition juste.

Dans un contexte d'urgence écologique et climatique, les déplacements en hélicoptère entraînent un très lourd impact sur les populations exposées, à travers :

- la pollution sonore, mais aussi
- des émissions de gaz à effet de serre par passager hors de proportion avec l'impact des déplacements en automobile pourtant de plus en plus encadrés.

La concentration accrue du secteur sous le contrôle de la société BLADE, facilité par le rachat des principaux opérateurs concurrents, a profondément transformé l'économie du transport par hélicoptère et notamment celle de la réservation en ligne des vols, organisée jusqu'alors par les opérateurs historiques.

En mai 2023, face à la multiplication et à la concentration des hélisurfaces déclarées à usage commercial (de 6 à 12), le ministre délégué en charge des transports a fixé pour objectif une baisse de 80 % en comparaison de l'année 2019, reconnaissant le caractère excessif du trafic d'hélicoptères.

L'association locale « *Ciel calme pour Ramatuelle et ses environs* » s'est dotée de moyens plus précis que ceux de l'Etat pour le comptage des survols. Elle a pu démontrer l'incapacité de l'Etat à connaître et donc surveiller le trafic annuel, pourtant dans le contexte de « *Risque attentat* » à sécurité renforcée. L'un des

membres de l'association a obtenu du tribunal judiciaire des condamnations définitives de deux propriétaires, pour avoir mis leurs terrains à disposition de compagnies commerciales de transport, en raison du trouble anormal de voisinage et des préjudices associées de jouissance du droit de propriété subis par leurs voisins. Par courrier du 2 avril 2024, l'Association a informé le Ministre délégué chargé des Transports.

La gravité des nuisances a entraîné de multiples plaintes de riverains qui ont justifié l'interdiction immédiate de l'utilisation de certaines d'entre elles pour des raisons évidentes de sécurité publique. En période de fortes sécheresses, malgré les enseignements du méga-incendie d'août 2021, plusieurs hélisurfaces commerciales, en plein milieu forestier ne semblent pas avoir fait l'objet de restrictions.

La commune à travers ce vœu affirme sa détermination à défendre la qualité de vie et la santé de tous, ainsi que la protection urgente des milieux naturels afin d'assurer à chacun le droit fondamental de vivre dans un environnement sain ■